



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 27 août 2024

Présidence : Mme Martine Borgeaud

Secrétaire : Mme Marion Villars

La Présidente, Martine Borgeaud, prend la parole à 20h15 et salue les Municipaux, les Conseillers ainsi que les auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie les personnes présentes.

1. Appel

Excusés

Chappuis Miguel
De Almeida Fernandes Flavio
Jaccard Cloux Catherine
Légeret Camille
Légeret Vincent
Mellioret Jessica

Mermoud Henri
Mermoud Isabelle
Perrin Sébastien
Vaney Alexandre
Villars François
Zimmermann Christina

Absents

Bertez Bruno
Besson Cédric
Bezençon Marina
Chappuis Jacques
Ruch Thierry
Ruiz Jean-Marc

Présents : 22	Excusés : 12	Absents : 6	Total : 40
---------------	--------------	-------------	------------

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. La Présidente déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du PV du 13 juin 2024
3. Communications de la Présidente
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis no 8/2024 - Demande de crédit d'investissement complémentaire de CHF 170'000.- pour le réaménagement du réseau de distribution d'eau en partenariat avec l'AIEJ et la Ville de Pully
6. Présentation de Mme Elena Bianchi - Point de situation et suggestions pour réduire la vitesse sur la route de Berne
7. Présentation de la Municipalité - Aperçu des nouvelles constructions et de la mise en œuvre du 30 km/h au village et à La Mellette
8. Divers et propositions individuelles

La Présidente passe au vote. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2024

p. 1 : Mme Langlois Nathalie fait remarquer que son absence ainsi que celle de M. Perrin Sébastien étaient excusées pour la séance du 3 juin. *La secrétaire a effectivement retrouvé leur message.*

p. 3 : Mme Gachet Carol demande la correction suivante : « Elle annonce que des travaux importants auront lieu vers l'**entreprise** GRAF ».

p.5 : M. Thévoz Philippe a un doute sur la formulation des remarques de la commission des finances concernant les comptes. *Après vérification, la retranscription est jugée complètement fidèle au rapport de la commission (note de la Présidente).*

p. 7 : M. Jaquier Michel demande si le paragraphe suivant a été justement exprimé : "(...) Il a été dit que Montpreveyres était surdimensionné. Ce surdimensionnement est généralement calculé par rapport aux zones constructibles, ce qui est une spécificité du Canton de Vaud." Mme Gachet précise que la spécificité du Canton de Vaud est de faire un calcul selon le nombre d'habitants et c'est aussi en lien avec les zones constructibles.

Résultats : **OUI : 18** **NON : 0** **Abstentions : 3**

La Présidente ne vote pas. Le procès-verbal est accepté avec 18 voix.

3. Communications de la Présidente

La Présidente rappelle l'article 46 du règlement du Conseil Général concernant les absences aux séances "*Chaque membre du conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué. (...)*" Elle propose de le signaler par écrit aux personnes absentes depuis plus d'une année.

Elle rappelle aussi l'article 66 "*La discussion étant ouverte, chaque membre peut demander la parole au président qui l'accorde suivant l'ordre dans lequel chacun l'a demandée.*

Sauf les membres de la commission et ceux de la municipalité, nul ne peut obtenir la parole une seconde fois tant qu'un membre de l'assemblée qui n'a pas encore parlé, le demande.

Et l'article 67: "*Aucun membre ne peut parler assis à moins qu'il n'en ait obtenu la permission du président. (...)*"

Le règlement du Conseil est disponible sur Internet et aussi en version imprimée auprès du bureau du conseil.

4. Communications de la Municipalité

Mme Gachet Carol : Un employé communal est à 20% suite à une blessure et l'autre employé communal a été absent suite au décès de sa maman. Cela a engendré une période compliquée pour la voirie. M. Thomas Lincoln a rejoint l'équipe d'auxiliaires de la voirie. Son aide a été la bienvenue lors de cette période. La Municipalité est consciente que l'entretien n'est pas suffisant et fait au mieux.

M. Villet Mathieu : Il fait un retour sur le festival de la Bouêlée qui s'est déroulé les 23 et 24 août 2024. Cela s'est bien passé et il remercie les personnes qui se sont engagées. Le public a répondu présent. Les chiffres seront donnés ultérieurement.

5. Préavis no 8/2024 - Demande de crédit d'investissement complémentaire de CHF 170'000.- pour le réaménagement du réseau de distribution d'eau en partenariat avec l'AIEJ et la Ville de Pully

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Weber Fabrice, rapporteur, lit le rapport de la commission des finances. La commission s'est penchée sur les causes qui ont conduit la Municipalité à venir présenter une demande de crédit d'investissement supplémentaire pour le réaménagement du réseau de distribution d'eau. Pour rappel, le préavis n°4/2021 concerne les travaux de réaménagement des ouvrages du Service des eaux pour un montant total de 786'000 CHF. Bien que ce crédit ait été demandé au Conseil Général en 2021, les travaux n'ont débuté qu'en 2023 et se poursuivront jusqu'en 2025. La demande de crédit de 2021 était basée sur un devis estimatif du bureau d'ingénieurs Herter & Wiesmann, les soumissions n'ont été effectuées qu'en 2023. L'inflation ayant passé par là, le prix des matières premières en partie pour l'appareillage et la robinetterie a connu une hausse notable entre 2021 et 2023. Ceci explique cette demande de crédit complémentaire pour un montant d'environ 40'000 CHF.

Le gros du surcoût du réaménagement du réseau d'eau pour un montant de 110'000 CHF est lié à l'impossibilité de réaliser l'ouvrage coupe-pression à l'endroit initialement prévu. Dans le but d'éviter d'importants retards dans les travaux, l'ouvrage coupe-pression devait être déplacé en aval. Les difficultés liées à la pente du terrain ont été insuffisamment prises en compte par le bureau d'ingénieurs. En raison de ce manquement, le bureau d'ingénieurs Herter & Wiesmann est prêt à prendre en charge un montant substantiel à sa charge dans le cadre de ces travaux. La commission demande à la Municipalité de faire un point de situation financier sur cet objet à la fin des travaux prévus en été 2025 au plus tard.

Les 20'000 CHF restant concernant des travaux non-prévus au départ, liés à la rénovation de la station de pompage du Princiau. Un montant de 10'000 CHF est prévu pour la pose de panneaux solaires qui représenterait davantage un geste lié à la tendance écologique et à l'optimisation des énergies renouvelables qu'une opération financière.

La commission des finances recommande l'acceptation du préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Thévoz Philippe indique que 20 panneaux solaires sont prévus sur le toit de la station de pompage qui est très bien exposé. Cela représente une production électrique non négligeable.

M. Jaquier Michel demande si les autres communes concernées contribueront au paiement des 170'000 CHF ou si ce montant sera uniquement à la charge de la commune de Montpreveyres.

M. Thévoz Philippe répond que suite à une répartition entre les partenaires, les 170'000 CHF concernent uniquement la commune de Montpreveyres.

M. Pautz Geoffroy demande s'il est possible d'avoir une autre offre.

M. Küng Claude répond que l'entreprise actuelle a été engagée et qu'il n'est pas possible de demander d'autres offres à d'autres entreprises.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote du préavis après la lecture des conclusions.

Résultats : **OUI : 20** NON : 0 Abstention : 1

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté avec 20 voix.

6. Présentation de Mme Elena Bianchi - Point de situation et suggestions pour réduire la vitesse sur la route de Berne

M. Villet Mathieu présente Mme Elena Bianchi qui a été engagée par la Municipalité. Elle poursuit un master en sciences politiques à l'Université de Lausanne. L'objectif de son travail est de faire une socio-histoire de la route de Berne afin de donner des informations à la Municipalité. Ces informations seront utiles à la Municipalité pour les actions qu'elle prévoit de faire auprès du canton dans le but de réduire la vitesse de la Route de Berne pour diminuer les nuisances sonores.

Mme Elena Bianchi prend la parole. Elle commence par le contexte de la route de Berne. Cet axe relie Lausanne et Berne et représente une importante voie de communication. Jusqu'en 1963, Montpreveyres était desservi par le tram Lausanne - Moudon, qui s'arrêtait au centre du Village.

Elle enchaîne avec un historique de la route de Berne construite en 1964. En 1966, la Municipalité attire l'attention du canton sur la dangerosité du carrefour des Cullayes et demande une réduction de la vitesse de 100 à 80 km/h en direction de Lausanne. En 1970, une expertise organisée par le Service des routes du canton aboutit au fait que ce n'est pas possible de diminuer la vitesse. Les alternatives d'aménagements proposées par la Municipalités sont refusées. En 1979, différentes mesures sont prises afin de diminuer la dangerosité du carrefour.

En 2001, l'étude réalisée par l'entreprise Transitec présentée à la Municipalité relève des problèmes de sécurité pour les piétons et pour les usagers de la route. L'étude proposait 5 projets.

Deux variantes ont été proposées. La variante A est la réduction de voirie, des îlots et une vitesse à 80 km/h. La variante B1 propose les mêmes éléments que la variante A mais avec une vitesse réduite à 60 km/h.

La deuxième série de variantes propose une réduction de voirie, des îlots et une vitesse réduite à 60 km/h ainsi qu'un giratoire au carrefour des Cullayes (variante B2). L'autre variante (variante B12) propose les mêmes éléments mais ajoute un giratoire à la Laiterie en plus de celui des Cullayes. C'est la variante B1 qui est retenue : limitation de la vitesse à 60 km/h entre Les Balances et le carrefour «Cobelux». Sur le même tronçon, la voie centrale sera interdite au trafic par un marquage et par la mise en place d'îlots séparateurs qui seront disposés en début et en fin du tronçon modifié, aux passages pour piétons et aux intersections (Diminution de 3 à 2 voies de circulation). Le carrefour de « la Laiterie » réaménagé en giratoire, équipé de passages pour piétons et complété par deux arrêts de bus.

En octobre 2002, le Service des routes du canton retient la variante B1. Le Conseil Général vote l'octroi d'un crédit de 265'000 CHF pour la participation communale au projet en novembre 2003. En décembre 2003, le

Grand Conseil rejette le projet. En mars 2004, une pétition de Madame et Monsieur Saugy pour diminuer la vitesse à 60 km/h en traversée de Montpreveyres a été déposée auprès du Grand Conseil. 403 signatures ont été récoltées mais le Grand Conseil a refusé d'entrer en matière en septembre 2004 à une voix près.

La municipalité doit accepter un projet allégé. Entre Les Balances et le carrefour « Cobelux » (1500 m), la voie centrale sera interdite au trafic par un marquage et par la mise en place d'îlots séparateurs (Chaussée réduite de 3 à 2 voies). Le carrefour des Cullayes, celui de la Laiterie, point d'accès principal au village, et celui de « Cobelux » seront réaménagés, en utilisant la voie centrale comme voie de présélection. En juin 2004, un crédit de 50 000 CHF est voté par le Conseil Général pour la participation communale à la réalisation des travaux par le canton.

Ensuite, elle enchaîne avec l'assainissement du bruit. En mai 2017, la DGMR effectue des études de bruit. À la suite de cette étude, un revêtement phono-absorbant est posé en été 2017. En octobre 2017, le bureau Ailes architecture SA réalise des mesures du bruit « in situ » sur les parcelles 362 et 70 (DS III). Le DS est respecté. De 2020 à 2022, des parois anti-bruit ont été construites. En novembre 2022, de nouvelles études du bruit réalisées par la DGMR concluent qu'aucune mesure d'assainissement complémentaire n'est nécessaire.

Concernant les arrêts de bus, la nécessité de déplacer l'arrêt en direction de Moudon à l'intérieur du village a été faite. En janvier 2017, le Département des infrastructures et des ressources humaines approuve un projet : la route de l'Allaman devient sans issue en direction Lausanne, l'arrêt TL est avancé, la largeur de la chaussée est réduite à une seule voie et le chemin de la Rochette entre le Collège (parcelle 39) et la RC601 est refait.

Les arrêts de bus ont également dû être mis en conformité avec les lois en vigueur, en particulier la Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées. De nombreuses négociations et échanges avec les autorités cantonales et les compagnies de transport ont eu lieu. En février 2022, le Conseil Général accepte un crédit de 965 000 CHF pour la réalisation des travaux.

Elle continue sur la situation actuelle. En mai 2023, la Municipalité contacte la Conseillère d'État Mme Gorrite pour lui expliquer que malgré ces aménagements, les usagers des arrêts de bus ne se sentent pas en sécurité à cause de la vitesse élevée des véhicules. Une demande d'entrevue est adressée à la Conseillère d'État. Celle-ci n'est pas jugée nécessaire car les mesures prises sont considérées comme suffisantes. À la suite de cela, la Municipalité a engagé une stagiaire pour une étude approfondie.

Elle présente d'autres aménagements sur la route de Berne : requalification de la RC601 Croisettes – Chalet-à-Gobet (Revêtement phono-absorbant, deux giratoires, limitation à 70 km/h, passage pour piétons avec feu) et le projet pilote 60 km/h sur trois tronçons de routes cantonales (Aigle (RC780), Assens (RC401) et Saint-Cergue (RC19)). De mai à octobre 2023, une phase de test a été réalisée et la mesure a été jugée efficace et donc pérennisée.

Les propositions sont les suivantes : de nouvelles mesures du bruit (en cours) et un questionnaire pour les personnes qui habitent le long de la RC601. Cela permettrait de revenir auprès de la DGMR avec un argumentaire solide qui s'appuiera sur le contexte historique, les nouvelles mesures du bruit par un bureau d'acoustique et les résultats du questionnaire.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Jaquier Michel demande la situation actuelle sur la limitation de vitesse à 70 km/h depuis l'École hôtelière jusqu'aux Croisettes.

Mme Bianchi Elena répond que cela ne rentre pas dans le cadre de son étude.

M. Thévoz Philippe répond qu'ils sont en train d'analyser la fluidité du trafic et de réétudier la pertinence de l'abaissement de la limitation de vitesse.

M. Pautz Goeffroy demande si les 3 routes cantonales évoquées sont déjà passées à 60 km/h.

Mme Bianchi Elena répond que la diminution de vitesse à 60 km/h a été acceptée.

Mme la Présidente demande si l'abondance de trafic est une raison pour laquelle on refuse à Montpreveyres la diminution de vitesse.

Mme Elena Bianchi répond qu'il y a différents critères : la vitesse actuelle à 80km/h, la longueur du tronçon (200m si proche d'une zone à 50km/h, 400m si zone isolée), l'homogénéité et la densité de la population avoisinante soumise à un haut bruit excessif. Au moins 100 hab. par km en dépassement des valeurs limites. Ces critères restent très précis.

M. Cloux Gilles indique que le principal problème de la route de Berne est qu'il s'agit d'une route à portée nationale avant d'être cantonale.

Mme Langlois Nathalie demande quelle est la durée de vie des revêtements phono-absorbants. On n'a pas la réponse exacte.

M. Saugy Nicolas répond que la durée de vie est moindre en altitude. Il remercie la qualité de l'étude de Mme Bianchi.

M. Thévoz Philippe remercie Mme Bianchi pour son travail. Il indique que la Municipalité va reprendre ce travail pour continuer l'étude sur la route de Berne afin de revenir à la charge auprès de la DGMR. La solution d'un giratoire semble plus probable en fonction de notre contexte que la diminution de la vitesse.

M. Jaccard Julien indique qu'il serait bien d'opter pour une stratégie de lobbying auprès des députés du Grand Conseil pour aller de l'avant.

M. Villet Mathieu répond que c'est pertinent. L'objectif du travail de Mme Bianchi est d'arriver à cette stratégie-là. Il nous donne une bonne base pour la fin de la législature en cours et pour la suivante.

M. Saugy Nicolas indique que le projet du giratoire a été refusé car un autre projet devait se faire à Château d'Oex et il a passé devant, bien qu'il n'ait finalement pas été fait. Il ne faut pas oublier l'hostilité des communes des alentours qui avaient peur que l'accès à Lausanne prenne plus de temps.

M. Cloux Gilles indique qu'un radar installé pendant un moment a permis de calmer le jeu et de réduire le bruit.

Mme Gachet Carol ajoute que le mouvement autour de la mobilité douce peut aider. Le questionnaire concerne l'impact de la Route de Berne sur le quotidien des habitants.

M. Jaquier Michel demande si le dossier de la présentation sera mis sur le site internet de la commune afin de pouvoir le consulter ainsi que pour les habitants qui ne seraient pas présent à la séance.

Mme La Présidente répond que cela dépendra des droits d'auteur et la question sera étudiée.

La Présidente clôt la discussion et remercie Mme Bianchi pour son travail.

7. Présentation de la Municipalité - Aperçu des nouvelles constructions et de la mise en œuvre du 30 km/h au village et à La Mellette

Mme Gachet Carol présente la situation des nouvelles constructions. Elle indique qu'on construit, on densifie et on met ensemble un nombre important d'habitants, mais les conséquences de cela ne sont pas anticipées. Actuellement, à Montpreveyres, la construction de la parcelle 320 est terminée. C'est un logement pour 2 habitants. Le nombre d'habitants est calculé avec la mesure suivante : un habitant pour 5 m². L'autre logement à la rue du Village 27 est également terminé. Il s'agit de la parcelle 23 qui accueille 6 logements, 15 habitants et 10 places de parc selon les calculs.

Dans les constructions en cours, il y a la parcelle 390 (2 immeubles dont un qui contient 10 logements et l'autre 2 logements, une vingtaine d'habitants avec une quinzaine de places de parc), la parcelle 277 (4 villas, 12 habitants et 11 places de parc) et la parcelle 129 (2 logements, 7,3 habitants et 4 places de parc).

Des projets sont en cours avec une mise à l'enquête déjà effectuée et un permis de construire pas encore délivré : la parcelle 5.6.248 (12 logements, 27,6 habitants et 14 places de parc), la parcelle 32 (2 logements, 21,4 habitants et 11 places de parc) et la parcelle 319 (2 immeubles avec 8 logements, 14 habitants et 9 places de parc).

Elle présente deux avant-projets : un sur la parcelle 310 (7 villas, 14 habitants et 11 places de parc) et un autre sur la parcelle communale (3 à 5 logements). Le résultat de ces projets sera présenté lors du Conseil Général d'octobre dans la mesure du possible.

Un total de 155,6 habitants est atteint avec tous ces projets de constructions. À Montpreveyres, la capacité d'accueil est de 239 nouveaux habitants. Cela figurait dans le plan d'affectation qui a été adopté par le Conseil Général. Pour l'instant, la commune est dans les chiffres.

Elle présente les différents obstacles et contraintes autour des constructions, les eaux de sources et la protection du patrimoine pour les principaux chez nous. Elle évoque le règlement des constructions de la commune et le règlement des émoluments. Ce dernier n'a pas été revu dans le PGA et il n'est plus à jour. Une proposition sera faite lors d'une prochaine séance du Conseil Général.

Elle poursuit avec les places de parc. Elle indique que le règlement des émoluments a un article sur ce point : si, pour différentes raisons, un constructeur ne peut pas construire sur sa parcelle une place de parc qui est exigée, la commune peut demander ou proposer une contribution de remplacement qui s'élève à 20'000 CHF. Concernant les normes VSS, il faut savoir que la tendance est de réduire le nombre de place de parc afin d'encourager les personnes à prendre les transports publics. À Renens, on compte 0,5 place de parc par logement. Montpreveyres est considéré comme étant bien desservi par les transports publics.

Avec l'augmentation du nombre d'habitants, de nouvelles questions vont voir le jour, comme au niveau des services ou de la taille de la déchetterie.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Saugy Nicolas indique qu'à l'époque, l'augmentation du nombre de places de parc a été évoquée mais cela n'a pas été possible. Le nombre de 239 habitants l'interpelle. Il relève que ce nombre n'est pas indiqué dans le PGA. Le nombre d'habitants ne va pas être limité tant que le PGA et la surface constructible des parcelles sont respectés.

Mme Gachet Carol répond qu'il a raison. Le nombre de 239 est une spécificité du canton de Vaud à la suite d'un calcul savant.

M. Cloux Gilles indique qu'il y a eu une votation au niveau fédéral concernant la mobilité douce. Et la route de Berne, qu'en est-il ?

M. Villet Mathieu répond qu'un plan vélo a été établi au niveau cantonal et que malheureusement Montpreveyres n'en fait pas partie pour l'instant.

M. Saugy Nicolas indique que les vélos pourraient être dirigés dans le village pour plus de sécurité.

M. Benoit Flach est surpris de voir que des parcelles puissent accueillir 7 villas. Il demande si le plan a changé ou si le bureau d'architecte s'est trompé.

Mme Gachet Carol répond qu'elle n'était pas habitante de Montpreveyres à ce moment-là et qu'il est difficile pour elle de répondre. Elle propose à M. Re de répondre.

M. Re Mauro répond que la loi fédérale entrée en vigueur a pour but de réduire les surfaces constructibles qui mitaient le territoire. Le canton s'est rendu compte que les possibilités constructibles étaient dépassées. Il a fallu réduire les surfaces constructibles avec une volonté de densifier où c'était déjà construit. C'est pour cela que les surfaces constructibles au sein des villages ont été maintenues et que les terrains constructibles en bordure de village ont été déclassés. Rien n'a changé à un moment donné. La loi fédérale a débouché sur des directives cantonales. Les communes ont dû s'adapter à la situation.

Mme Gachet Carol ajoute que les zones jardin limitent la capacité de construire et d'agrandir, mais qu'un couvert de voiture peut être construit. Il est intéressant de regarder où ces zones se trouvent. La question est la marge de manœuvre qu'il y a par rapport à ces zones. Il y a notamment un article dans le règlement selon lequel il n'est plus possible de faire un immeuble avec une façade qui dépasse 20 m sans qu'il y ait de décrochement. À Mollie-Baudin, il y a encore des m² constructibles, mais elles c'est très limité.

La Présidente clôt la discussion et demande à Mme Gachet Carol de parler de la zone 30 km/h.

Mme Gachet Carol indique que depuis la dernière fois, les séances participatives publiques ont eu lieu. Plusieurs éléments ont été soulevés et la commission d'urbanisme a fait un retour. Des options ont été gardées à la suite de ces séances. La fermeture de la route du Village depuis Moudon a été évoquée ainsi que la mise de la route de la Croix Neuve en sens unique. La Municipalité est partie du projet de zone 30 km/h de base et a examiné si des ajustements pouvaient être faits. Il est toujours possible de mettre une zone 20 km/h après coup ou une barrière au bout du village. L'important est de démarrer avec cela et de faire en sorte que Montpreveyres passe à 30 km/h avec des îlots amovibles.

La présidente demande où en est le projet car il y aurait des obstacles à son avancement.

M. Thévoz Philippe indique que le projet avance. Le Service des routes a validé le projet. Maintenant, la commune essaie de voir l'organisation des routes et de deviser les coûts en termes de signalisation et d'aménagements. La Municipalité viendra face au Conseil Général avec un préavis complet soit en octobre soit en décembre en fonction de la rentrée des devis.

La Présidente ouvre la discussion.

Un auditeur s'inquiète que la route de la Croix Neuve qu'il estime dangereuse n'est pas mise à 30 km/h selon la présentation.

Mme Gachet Carol répond que le projet comprend la mise de cette route à 30 km/h.

Mme Langlois Nathalie demande si depuis la fin de la route de la Croix Neuve jusqu'à la Mellette, la vitesse sera de 50 km/h.

Mme Gachet Carol répond que ce tronçon restera à 80 km/h.

La Présidente ferme la discussion.

8. Divers et propositions individuelles

M. Pichonnat Denis indique qu'il a participé à la séance du CCSPA, centre collecteur des sous-produits animaux, le mercredi 27 mars 2024. Les comptes de l'exercice 2023 se soldent avec un excédent de 1'315 CHF et un capital de 466'483 CHF. Il y a une diminution de 14'145 kg du canton de Vaud (- 3,8%) et de 6'881 kg (- 3,39%) du canton de Fribourg. Le budget 2025 présente un déficit de 20'019 CHF. En 2023, un crédit de 350'000 CHF a été accordé pour la rénovation de la villa de l'équarisseur et le crédit a été respecté. Mme Anne-May Dufey a quitté son poste de boursière.

En deuxième point, il souligne que la commune fait beaucoup pour l'écologie. Malheureusement, la mini centrale de tri posée vers le bâtiment communal a été enlevée. Il trouve déplorable de jeter tous les déchets dans une seule poubelle alors que l'on prône la séparation des déchets.

M. Villet Mathieu répond que seule la moitié des gens respectaient le tri. Il y avait beaucoup de mélanges de déchets. L'employé communal devait donc trier le contenu des poubelles. Pour éviter cela, la commune a décidé de mettre une seule poubelle pour tous les déchets afin que l'employé communal ne doive trier qu'une poubelle. Il y avait également des gens de l'immeuble et de l'extérieur qui mettaient des déchets qui devaient être amenés à la déchetterie. C'est une raison de plus à ce changement.

M. Saugy Nicolas a constaté qu'à la route de l'Allaman, le côté gauche avait été fauché ce week-end. Pour la sécurité des enfants, il lui semblait important de faire également le côté droit. Pour donner suite à son message à la Municipalité, il a eu le plaisir de voir qu'il avait été entendu et que les enfants pouvaient se déplacer en toute sécurité.

M. Philippe Thévoz indique que si quelqu'un remarque un élément qui ne va pas dans le village, il doit le signaler à la Municipalité.

M. Cloux Gilles relève un point positif, le sac poubelle mis à la table vers Mollie-Baudin, utile car il est déjà plein de déchets.

M. Spoerry Dominique a aperçu une jolie fresque sous le pont de la route de Berne et demande si c'est une initiative spontanée.

Mme Gachet Carol répond que cela fait partie du projet de boucle piétonne qui irait de l'épicerie à la place de jeux et qui remonterait sur la route du Village. La fresque est un essai pour voir ce que cela peut donner. C'est Thomas Lincoln qui a effectué ces dessins avec son fils. Il est également prévu de faire la même chose de l'autre côté afin de rendre ces lieux de passage moins tristes.

M. Pichonnat Denis revient sur la question du centre de tri. Il est sceptique: est-ce plus facile de trier une poubelle pleine de déchets divers ?

M. Küng Claude répond que dans le camion, tous les déchets sont mélangés.

La Présidente demande que cela soit éclairci en municipalité et qu'elle revienne sur ce point lors de la prochaine séance du conseil.

Mme Gachet Carol indique que le projet de créer des parcours pédestres dans nos forêts avance. Une soirée dans le courant du mois de septembre va être fixée afin de partager des idées de sentiers. Les personnes intéressées à se joindre à la réunion peuvent s'annoncer.

M. Cloux Jérémy annonce que le souper de l'USL a lieu en septembre 2024.

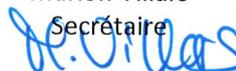
La Présidente rappelle les prochains conseils des 10 octobre 2024 et 12 décembre 2024. Elle remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h30.

Martine Borgeaud
Présidente


CG 27/08/2024 Montpreveyres



Marion Villars
Secrétaire



PV 03/2024

